



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19H56

Secrétaire : Michel PIRES

FINANCES

DL.21.038 - Représentation des élus à la commission de concession

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 relatif à la commission intervenant dans le cadre de la passation des délégations de service public, et ses articles D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5 et L.2121.-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

La commission de concession est chargée, après la réception des candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres reçues,

Les règles d'élection et de composition de la commission de concession sont prévues par l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit des mêmes règles que celles relatives à l'élection et à la composition de la commission d'appel d'offres :

- Membres à voix délibérative :
 - Président de droit : le Maire en qualité d'autorité habilitée à signer la convention de délégation
 - Cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants, issus du Conseil Municipal

Les membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle selon un scrutin de liste à bulletins secrets au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales. Toutefois ce même article donne la possibilité au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée.

- Membres à voix consultative sur invitation du Président :
 - Le comptable de la collectivité
 - Un représentant du ministre chargé de la concurrence
 - Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De procéder au vote à main levée,
- De désigner Monsieur le Maire en tant que président du jury,
- D'élire les membres de la commission de concession comme suit :

	Nombre d'élus		Désignation	
	Ingré 2020 partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré	Ingré 2020 partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré
Commission de concession	Le Maire	1 titulaire	Christian DUMAS Claude FLEURY Thierry BLIN Michèle LUCAS	Thierry GOMES
	4 titulaires			
	4 suppléants	1 suppléant	Eric SIGURE Hélyette SALAÛN Hélène LORME Franck VIGNAUD	Laetitia NATIVELLE

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 JUIN 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

30 JUIN 2021
30 JUIN 2021

30 JUIN 2021



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-21-038

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-06-30T14-33-36.00 (MI231041717)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210630-DL-21-038-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Représentation des élus à la commission de concession

Date de décision : 30/06/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [DL.21.038 -FIN- représentation des élus à la commission de concession.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/21 à 14:33

Date 30/06/21 à 14:33

Date 30/06/21 à 14:40

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)